

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



20 avril 2021

SESSION ORDINAIRE 2020-2021

PROPOSITION DE RÉOLUTION

**visant à la mise en place d'un Plan interfédéral de lutte
contre la consommation excessive de sucres ajoutés**

déposée par M. Jonathan de PATOUL, M. Ibrahim DONMEZ,
M. Ahmed MOUHSSIN, Mme Gladys KAZADI et Mme Latifa AIT-BAALA

RAPPORT

fait au nom de la commission des Affaires sociales,
de la Famille et de la Santé

par Mme Farida TAHAR

SOMMAIRE

1. Désignation de la rapporteuse	3
2. Exposé des auteurs de la proposition de résolution.....	3
3. Discussion générale	7
4. Examen et vote du préambule et du dispositif	7
5. Vote de l'ensemble de la proposition de résolution	8
6. Approbation du rapport.....	8
7. Texte adopté par la commission.....	8

Ont participé aux travaux : Mme Latifa Aït-Baala, Mme Nicole Nketo Bomele, Mme Delphine Chabbert (*partim*), M. Jonathan de Patoul, M. Ibrahim Donmez, Mme Zoé Genot, Mme Fadila Laanan, M. Ahmed Mouhssin, M. Petya Obolensky, Mme Farida Tahar, M. Julien Uyttendaele (*partim*) et M. David Weytsman (président).

A également participé aux travaux : Mme Céline Fremault (députée).

Secrétaire administrative : Mme Pauline Vergalito.

Mesdames,
Messieurs,

La commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé a procédé, en sa réunion du 20 avril 2021, à l'examen et au vote de la proposition de résolution visant à la mise en place d'un Plan interfédéral de lutte contre la consommation excessive de sucres ajoutés, déposée par M. Jonathan de Patoul, M. Ibrahim Donmez, M. Ahmed Mouhssin, Mme Gladys Kazadi et Mme Latifa Aït-Baala.

1. Désignation de la rapporteuse

À l'unanimité des 10 membres présents, Mme Farida Tahar a été désignée en qualité de rapporteuse.

2. Exposé des auteurs de la proposition de résolution

M. Jonathan de Patoul (premier auteur) aborde la question de la consommation de sucres ajoutés. Il constate qu'à Bruxelles, près de 15 % de la population est en situation d'obésité. De plus, environ une personne sur deux est en surpoids.

Au niveau mondial, un véritable paradoxe est observé puisqu'il existe plus de personnes suralimentées que de personnes sous-alimentées sur la planète. Cette information est choquante et il est temps que les politiques y réagissent.

En effet, le sucre ajouté se trouve dans 80 % des produits de supermarché. Cela a des conséquences dramatiques sur la santé. Au-delà de l'obésité, la consommation excessive de sucres ajoutés peut également déclencher un diabète, entraîner des caries dentaires, des problèmes de concentration, diverses maladies chroniques, etc., ce qui constitue un problème de santé publique.

En outre, cela nuit aux finances publiques puisque cela coûte extrêmement cher, *in fine*, pour le portefeuille des citoyens. Il est estimé que 2 % du produit intérieur brut (PIB), en Belgique, est utilisé pour réduire les effets liés à une consommation excessive de ces sucres ajoutés.

Pourtant, des études ont statué que pour un euro investi dans des conseils diététiques, un bénéfice net entre 15 et 60 euros est gagné par l'État.

Le député précise qu'il n'est pas question ici de priver la population de sucres ou de statuer sur leurs droits alimentaires. Néanmoins, il est important de

poser certaines questions. Sommes-nous libres de manger ce que l'on souhaite ? Ce que l'on mange ne regarde-t-il que nous ?

Sommes-nous libres de manger ce que l'on souhaite ? Selon lui, lorsqu'il s'agit de consommation excessive de sucre, il est légitime de se poser la question. Bien qu'il soit pour la liberté individuelle, la problématique de consommation excessive de ces sucres ajoutés entraîne une forte addiction.

En effet, cela stimule la production de dopamine par le corps, autrement citée « hormone du plaisir ». Ainsi, plus un individu ingère de sucre, plus il aura envie d'en ingérer davantage.

Aujourd'hui, les jeunes sont déjà accrocs au sucre, c'est pourquoi il est si complexe de leur proposer d'autres alternatives, dans un cadre scolaire ou non. Sans cette dose quotidienne, ils ne se sentent pas en forme.

Pour s'être lui-même prêté à l'exercice en se privant de sucres ajoutés pendant trois semaines, il a ressenti cet effet de manque après quelques jours, cette envie de manger ou de boire du sucre.

La question de la liberté individuelle peut donc réellement se poser lorsqu'il est question de produits sucrés.

Ce que l'on mange ne regarde-t-il que nous ? À cet égard, il est évident que la consommation d'un individu a des impacts, que ce soit sur sa propre santé, sur les finances de la santé publique, ainsi que sur l'environnement. Cela regarde donc chaque citoyen de la société.

Il est donc du devoir des politiques de réagir. C'est dans ce but que le député et ses collègues co-auteurs ont travaillé sur cette problématique, afin d'aboutir à la proposition de résolution soumise au vote ce jour. Le député se dit ravi que celle-ci fasse l'unanimité au sein des différents groupes politiques.

En outre, il est nécessaire de travailler en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés en Belgique. Pour que ce plan dit « Plan sucre » soit réellement efficace, chaque niveau de pouvoir doit être impliqué, en particulier le niveau fédéral, bien que de plus petites initiatives puissent être lancées en Région bruxelloise.

Le député dresse, ensuite, une liste de mesures qui pourraient faire l'objet de discussions.

Concernant les mesures européennes et fédérales, la question de la place du nutri-score est très intéressante.

Pour ce qui a trait aux mesures communautaires et régionales, il est important d'aborder la prévention, notamment du public jeune, ainsi que la question du renforcement du Plan stratégique de Promotion de la santé qui a déjà des applications concrètes au niveau bruxellois. Il mentionne également le plan « Good Food » qui, en Région bruxelloise, met davantage l'accent sur les aspects environnementaux, et auquel pourrait s'ajouter un aspect relatif à la consommation de sucres ajoutés.

Pour ce qui concerne la publicité, il s'agit d'un levier d'action important puisqu'aujourd'hui, il existe encore trop de publicités concernant des produits sucrés. Or, le public jeune regarde intensément la télévision, ce qui peut soulever certaines questions.

Sans détailler les éléments de la proposition, le député revient sur les demandes exprimées à travers cette proposition de résolution. Il est demandé au Collège de la Commission communautaire française :

- de soutenir l'élaboration d'un Plan interfédéral de lutte contre la consommation excessive de sucres ajoutés;
- de veiller à renforcer le prochain Plan stratégique de Promotion de la santé 2023-2028, via une stratégie ciblée de lutte contre la consommation excessive de sucres ajoutés;
- d'évaluer, dans le cadre de l'élaboration du Plan sucre, la possibilité d'inclure la notion de « zéro sucre ajouté » dans les repas et les menus;
- de renforcer, dans le cadre de l'élaboration du Plan sucre, la politique de prévention pour une alimentation saine auprès des jeunes, via la mobilisation de professionnels de la diététique pour encadrer les ateliers de prévention au sein des écoles.

Pour ce qui concerne le Collège de la Commission communautaire commune, la proposition plaide pour :

- soutenir l'élaboration d'un Plan interfédéral de lutte contre la consommation excessive de sucres ajoutés;
- prêter une attention particulière, dans le cadre de l'élaboration de ce plan, au rôle que peuvent jouer les politiques d'aide alimentaire, principalement les épiceries sociales en lien avec les CPAS. Bien souvent, ces aides alimentaires relèvent quasiment de la « malbouffe », ce à quoi il faut remédier car ce n'est pas rendre service à ces citoyens défavorisés.

Au niveau du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, il est demandé d'intégrer dans

l'élaboration du plan « Good Food » une mention « zéro sucre ajouté » et de soutenir, dans le cadre de l'élaboration du Plan sucre, la mise sur pied de campagnes de sensibilisation et d'atelier de cuisine, en vue d'inciter les citoyens à cuisiner plus sainement.

Pour ce qui relève de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il s'agit de renforcer, dans le cadre de l'élaboration du Plan sucre, les politiques qui permettent de réduire la consommation de sucres ajoutés au sein des établissements scolaires – via la proposition de collations saines, l'interdiction de soda dans les distributeurs, etc.

Il est également demandé de renforcer, au sein du Plan stratégique de Promotion de la santé, la promotion d'une alimentation saine auprès des jeunes, via la mobilisation de professionnels de la diététique au sein d'ateliers de prévention scolaires.

Enfin, la proposition plaide auprès du Gouvernement fédéral afin d'évaluer, au travers de l'élaboration de ce Plan sucre :

- la possibilité de modifier l'actuel Règlement (UE) n° 1169/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires (FIC), ce afin de réintégrer l'obligation de référencement de la teneur en sucres ajoutés sur l'étiquetage des produits alimentaires;
- la possibilité de réduire le temps d'exposition des publicités qui sont spécifiquement adressées aux enfants ou relatives aux aliments de faible qualité nutritionnelle et à forte densité énergétique – produits au sommet de la pyramide alimentaire;
- la possibilité de rendre la mention du nutri-score obligatoire.

Certes, ces notions ne sont pas nécessairement évidentes à mettre en place mais il est important d'avancer dans cette direction. Il s'agirait d'un premier pas pour lutter contre cette consommation excessive de sucres ajoutés, qui est profondément néfaste pour la société, en Belgique mais, également, à travers le monde.

Mme Latifa Aït-Baala (co-auteure) remercie M. de Patoul pour son initiative, ainsi que les collaborateurs qui ont travaillé à l'élaboration de cette proposition de résolution. Celle-ci constitue une promesse pour la santé des citoyens.

Elle précise combien cette problématique de consommation excessive de sucres ajoutés est à la croisée d'une série de dangers, notamment pour la

santé publique et doit, à ce titre, être prise en considération par tous les niveaux de pouvoir.

Ce droit à la santé est un droit fondamental, qui doit être garanti pour toutes et tous, quelle que soit la situation économique ou sociale vécue. Les ravages du sucre sur la santé ne sont plus un secret et constituent un enjeu important, lié aux droits des consommateurs. Ce droit à l'information des consommateurs – via l'étiquetage nutritionnel et le nutri-score, notamment – est également lié au droit à une nourriture saine.

En outre, cela constitue un enjeu économique important puisqu'au moins 80 % des produits alimentaires de supermarché sont constitués de sucres ajoutés. Enfin, il s'agit d'un enjeu environnemental important.

Ainsi, la députée pointe des faits qui, à son sens, sont amplement suffisants pour que la question des sucres ajoutés inquiète et fasse l'objet de toutes les attentions.

Ce Plan sucre mérite une attention d'autant plus prononcée dans le contexte de crise sanitaire vécue actuellement puisque les pouvoirs publics disposent de suffisamment de recul pour observer les effets des confinements successifs sur la santé physique et mentale des citoyens.

En effet, le surpoids est en augmentation à Bruxelles, en Belgique ou ailleurs. Or, l'obésité augmente le risque de contracter d'autres maladies telles que le diabète de type 2, les maladies cardiovasculaires, etc. Il est, dès lors, essentiel, maintenant plus que jamais, de donner aux Belges les clés pour qu'ils puissent vivre plus sainement.

À cet égard, le Plan sucre s'articule parfaitement avec la vision du groupe DÉFI quant à la promotion d'une alimentation saine dès le plus jeune âge. Il est, en effet, essentiel que les enfants apprennent les bonnes pratiques alimentaires et de consommation.

En conclusion, la députée souligne, une fois de plus, la volonté exprimée à travers cette proposition de travailler en collaboration avec les autres niveaux de pouvoir. C'est ainsi que l'addition des intelligences et des compétences de chacune et de chacun permettront un travail efficace pour le bien commun.

M. Ahmed Mouhssin (co-auteur) affirme que le groupe Ecolo a soutenu cette proposition de résolution déposée par M. de Patoul car elle pointe du doigt certains problèmes.

Tout d'abord, en cette période de pandémie, durant laquelle les questions de comorbidité sont au cœur

de la politique de prévention, il est constaté que si moins de personnes étaient en situation d'obésité ou de diabète, les statistiques seraient, peut-être, moins graves. Ainsi, pour préparer le futur, il est important de lutter, aujourd'hui, contre l'abus de sucres.

Ce texte s'aligne dans l'esprit des différents accords de majorité car il souligne l'importance de la prévention et de la promotion des déterminants de la santé et ce, à tous les niveaux de pouvoir.

Si les pouvoirs publics sont tous concernés par ce texte, le député précise ne pas oublier que, très souvent, les grandes entreprises agroalimentaires ajoutent du sucre, du sel ou de l'huile de palme afin de vendre des produits de mauvaise qualité à des citoyens qui ont peu de moyens. Il est donc important de travailler à la défense de ces publics en priorité.

Ainsi, en menant une politique de prévention efficace, une série de surcoûts, pris actuellement en charge par la collectivité dans le cadre des soins de santé, pourraient être investis dans des politiques de santé publique en proposant, par exemple, des repas de qualité au sein des écoles.

Chaque signataire de cette proposition est convaincu que cela aurait des conséquences bénéfiques sur le bien-être à l'école. En effet, de nombreux enfants sont mal dans leur peau car victimes de harcèlement en lien avec leur poids, lui-même lié à leur alimentation déséquilibrée qui ne relève pas de leur choix.

Au-delà de ces problèmes individuels gît un véritable problème sociétal, notamment en matière de publicité, qui incite à la surconsommation de produits néfastes, ou encore via la question des distributeurs de boissons au sein des écoles qui suscite de nombreux débats.

Cette proposition constitue donc une pierre à l'édifice, visant à rappeler à la Communauté française que, pour les Bruxelloises et les Bruxellois, ces sodas disparaissent au profit de fruits ou de paquets de légumes, comme c'est déjà le cas au sein d'écoles plus aisées – dont les associations de parents sont mieux informées. Cette volonté de généralisation s'inscrit dans une politique de promotion de la santé, de prévention et de sensibilisation.

En outre, le nutri-score constitue un outil extrêmement important. C'est pourquoi, il est regrettable que des associations privées soient responsables de telles applications.

Enfin, il est important que les politiques montrent, elles aussi, l'exemple. Le député espère, à cet égard, que disparaîtront des Parlements les tablettes de chocolat et biscuits mis à disposition à tous les étages, au

même titre que les cannettes de sodas. S'il est important de voter un texte, il est primordial de le suivre d'actes concrets et d'initiatives lancées par les parlementaires eux-mêmes.

M. Ibrahim Donmez (co-auteur) se joint aux propos de ses collègues relatifs à la disparition des cannettes de soda au sein des écoles.

Il exprime, brièvement, que cette proposition de résolution représente un pas important car elle apporte une réponse globale efficace à la consommation excessive de sucres ajoutés par la population, et à l'ensemble des problèmes sanitaires que cela induit. Ce plan global, qui mobilise tous les instruments adéquats et recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a l'ambition d'agir sur l'ensemble des vecteurs qui conduisent à la consommation excessive de sucres ajoutés.

En effet, les chiffres sont inquiétants et le sont davantage parmi les couches les moins favorisées de la population, qui regroupent les cas les plus sévères d'obésité, de diabète et autres facteurs de comorbidité.

Les prix attractifs des aliments ultra-transformés sont consommés de manière plus importante par les ménages aux revenus modestes. À ces difficultés s'ajoute celle d'opérer un choix éclairé, de par la difficulté d'accès à la compréhension nutritionnelle des produits.

Pour le groupe PS, la mise en place de ce plan permet donc de répondre, non seulement, à un problème sanitaire majeur, mais aussi, à une réduction substantielle des inégalités face à la compréhension et à l'accès à une meilleure alimentation et donc, à une meilleure qualité de vie pour toutes et tous.

Mme Céline Fremault (en remplacement de Mme Gladys Kazadi, co-auteure) affirme que le sucre ajouté est un fléau, omniprésent et souvent invisible, de la société. Il se trouve dans toutes les boissons, tous les plats préparés à la cantine, dans le pain, et il est impossible de lui échapper.

Pourtant, aujourd'hui, les informations fusent à ce sujet, notamment concernant ses effets néfastes sur la santé – maladies cardiovasculaires, maladies du foie, etc. Ce sont des infections aujourd'hui mesurables : 44 % de la population en surpoids, 13 % en situation d'obésité et 6 % diabétiques, sans compter l'impact de ces comorbidités lorsque la santé est fragilisée – durant la pandémie de coronavirus vécue actuellement, par exemple.

Depuis 2007, notamment grâce à une étude de l'Université de Bordeaux, la question de l'addiction

au sucre est mise en avant. Dans cette étude, elle est décrite comme supérieure à celle de la cocaïne, via le maintien d'un taux très élevé de dopamine, en continu, dans le sang. Parallèlement à cela, on assiste à l'évolution des modes de vie avec de plus en plus de sédentarité, qui ne permet pas de dépenser ces hausses d'apports constantes de sucre. La population se trouve dans un cercle vicieux de malnutrition qui a un impact très important sur la santé de près de la moitié des Bruxellois.

Ainsi, cette proposition de résolution concerne une large tranche de la population sur le territoire de Bruxelles-Capitale. Il s'agit d'un problème de santé publique majeur. Il est donc logique de suivre les recommandations de l'OMS, qui appelle les États membres à se doter de plans spécifiques nationaux sur la nutrition ainsi que de coordonner leurs actions à tous les niveaux de pouvoirs, de façon intersectorielle.

La proposition de résolution soumise au vote ce jour suggère des modélisations à mettre en place dans le cadre du Plan sucre. Le groupe cdH y est extrêmement favorable puisqu'il avait, lui-même, déposé des textes aux niveaux communautaire et régional, en matière de prévention auprès des jeunes, de renforcement du Plan stratégique de Promotion de la santé et de publicité.

La députée aborde la question de la labellisation qui a un impact réel sur la santé publique, sur laquelle les mutualités ont travaillé bien avant l'élaboration du plan « Good Food ». En effet, lorsqu'une graisse utilisée par des restaurants, des cantines scolaires, etc., est labellisée, cela permet la mise en place de nouvelles programmations – espaces végétariens, etc. Cette vision holistique a un impact sur la santé publique.

Pour ce qui concerne les épiceries sociales, il faut savoir que celles-ci étaient subsidiées de façon complémentaire lorsqu'elles suivaient le programme « Good Food », via des ateliers de prévention notamment en matière de consommation. Cela permet la mise en relation de la consommation, la nutrition, la précarité, la santé et les comorbidités.

Ainsi, le sucre constitue un fléau contre lequel il est important de prendre des mesures drastiques. La question de l'exemplarité des politiques est importante. Au sein de son cabinet, la députée explique avoir fait retirer l'ensemble des cannettes de soda, ce qui avait suscité, de prime abord, un vif mécontentement de la part de ses collaborateurs.

Néanmoins, malgré le tollé, ce type de démarche est primordiale pour que la promotion du plan « Good Food » soit prise au sérieux par la population. C'est

pourquoi le Parlement devrait, lui aussi, montrer l'exemple en retirant des frigos certains produits.

En matière d'enseignement, elle confirme, en tant que présidente d'un pouvoir organisateur en enseignement spécialisé, que retirer les boissons ultra-sucrées des distributeurs est un pas obligatoire dans la promotion d'une nourriture saine au sein des écoles. Il est, à cet égard, important de donner aux écoles et aux crèches les moyens de supprimer ces produits.

3. Discussion générale

Mme Nicole Nketo Bomele (DéFI) remercie les députés qui ont signé ce texte. Elle affirme que M. de Patoul prend cette problématique à cœur.

En effet, l'importance de ce fléau est constatée dans toutes les couches de la société. La consommation excessive de sucres ajoutés provoque de nombreux dégâts en matière de santé publique. Les recommandations de l'OMS ont montré qu'il existe un réel problème dans la consommation actuelle de la population, notamment la population précarisée qui a vu sa situation s'aggraver avec la crise sanitaire. Il suffit d'observer quel type d'alimentation est distribuée via les épiceries alimentaires ou la manière dont ces personnes sont soignées.

Au nom du groupe DéFI, elle soutient cette proposition de résolution qui aborde un problème majeur de santé publique à Bruxelles. Celle-ci est particulièrement détaillée, avec la mention de projets qui pourraient mettre fin à ce fléau.

M. Jonathan de Patoul (auteur) ajoute que la question de l'alimentation des animaux est également importante puisqu'aujourd'hui, un animal sur deux à Bruxelles est obèse.

Il remercie ses collègues pour avoir abordé la question d'exemplarité de la part des politiques puisque la question s'est posée, quelques mois auparavant, au sein de l'hémicycle. Il salue, à cet égard, l'initiative de Mme Fremault au sein de son propre cabinet.

En outre, il insiste pour que tous les députés plaident au sein de leur groupe politique pour que soit montré l'exemple aux citoyens, à travers le retrait de ces produits sucrés au sein des différentes administrations.

Il ajoute qu'actuellement, la société est de plus en plus déconnectée de l'environnement, ce qui pose un problème fondamental. L'être humain est déconnecté de la nature, des animaux, de l'agriculture et de la terre, et évolue dans une société de surconsommation. Il faut toujours tout plus vite, sans perdre

de temps. Parce qu'en moyenne, une personne est 221 fois par jour sur son smartphone, elle ne prend plus le temps de cuisiner des plats sains, ce qui l'amène à commander ou cuisiner des plats préparés, de plus en plus sucrés, et c'est ainsi que la machine s'emballé.

À travers cette question de sucres ajoutés, il peut donc être intéressant de se poser une question plus générale : « Comment envisage-t-on le futur de nos concitoyens, notre futur et celui de nos enfants ? Quel est le futur envisagé pour la planète ? ».

De même que pour la problématique du tabac, la problématique des sucres ajoutés soulève des questionnements systémiques plus profonds. C'est pourquoi, bien que les différents groupes politiques ne soient pas toujours d'accord sur certains détails, tous se positionnent pour une réflexion profonde sur le type de société à promouvoir : une société durable à laquelle des initiatives telles que cette proposition de résolution contribuent.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) précise que l'idée, à travers le retrait des boissons sucrées des administrations, n'est pas d'interdire au citoyen d'amener une boisson s'il le souhaite, mais bien d'éviter la promotion d'une surconsommation de ces sucres, à travers la mise à disposition de tels produits « par défaut ».

Il rejoint les propos de Mme Fremault quant à l'opposition rencontrée lorsque de telles initiatives sont mises en place. Lorsqu'une idée est ancrée dans la société, il est très complexe de parvenir à la déconstruire.

4. Examen et vote du préambule et du dispositif

Préambule

L'ensemble des points du préambule n'a pas suscité de commentaire et a été adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

Dispositif

L'ensemble des points du dispositif n'a pas suscité de commentaire et a été adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

5. Vote de l'ensemble de la proposition de résolution

L'ensemble de la proposition de résolution a été adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

6. Approbation du rapport

La commission a fait confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

7. Texte adopté par la commission

Il est renvoyé au texte tel qu'il figure dans le document 37 (2020-2021) n° 1.

La Rapporteuse,

Farida TAHAR

Le Président,

David WEYTSMAN